



Conseil Local de Santé Mentale Du Pays du Lunévillois CLSM



Lettre d'information n°3 — Janvier 2020

Edito

En 2018, les élus du Pays du Lunévillois se sont engagés dans une démarche d'élaboration d'un Contrat Local de Santé en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé du Grand-Est. Ce contrat signé le 14 novembre 2019 est une opportunité pour le Pays du Lunévillois de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire, de peser dans l'organisation de la politique régionale de santé, de faire reconnaître son engagement et les services de santé rendus à la population. Il ne s'agit pas d'un dispositif supplémentaire mais bien d'un outil vivant de coordination de l'ensemble des politiques publiques de santé.

Bernard MULLER

Vice-président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) et du CLSM du Pays du Lunévillois

La démarche participative du Contrat Local de Santé (CLS)

Au-delà des partenaires signataires du contrat, sont également associés à la démarche des acteurs soit par leurs compétences, la mise à disposition de ressources, le partage de méthodologie, soit en tant que porteurs d'actions :

- Les élus du territoire du Lunévillois ;
- Les professionnels de santé libéraux, les maisons de santé pluriprofessionnelles ;
- Les professionnels du champ sanitaire, social, médico-social, de la prévention, de l'insertion ;
- Les bénévoles d'associations et associations de malades, seniors, personnes en situation de handicap et/ou de leur entourage ;
- Les associations de représentants d'usagers et de réseaux de santé.

Le Contrat Local de Santé du Pays du Lunévillois s'est construit autour des thèmes suivants :

- L'autonomie
- La prévention et l'éducation à la santé
- L'offre et l'accès aux soins
- La santé mentale
- Thématique transversale : Démarche et enjeux communs

Vos correspondantes CLSM : Catherine ROUGER—03 83 92 84 42 / Nathalie GONFRAY : 03 83 92 84 49
catherine.rouger@pays-lunevillois.com ou nathalie.gonfray@cpn-laxou.com

L'axe santé mentale du CLS

- ❖ **Proposer un accompagnement des situations de psychopathologies du travail et sur le lieu de travail**
⇒ Consultations en « Souffrance et Travail »
- ❖ **Repérer, assister et orienter les personnes souffrant de trouble psychique**
⇒ Premiers secours en santé mentale
- ❖ **Communication en santé mentale** ⇒ Semaines d'Information en Santé Mentale (SISM)
- ❖ **Piste en réflexion** ⇒ Réinsertion professionnelle des personnes atteintes de souffrance mentale

La Plateforme Territoriale d'Appui

A l'issue de 1 an et demi de travaux et grâce à la participation de nombreux professionnels du territoire, le projet de Plateforme Territoriale d'Appui (PTA) porté par la Maison des Réseau de Santé de Lunéville avec le Conseil Départemental 54, l'Unité de Promotion de la Santé Mentale et de Prévention du Lunévillois, le Conseil Local de Santé Mentale du Pays du Lunévillois et le réseau Autrement a été validé par le comité de sélection et de suivi des projets PTA le 11 juillet 2019.

Les PTA s'organisent autour d'un **opérateur** et de **composantes** qui se répartissent toutes ou partie ces missions. Elles travaillent avec les **ressources** du territoire : établissements de santé, services d'aides et de soins à domicile, associations, services sociaux et médico-sociaux...

En pratique, si vous êtes un professionnel du sanitaire, médico-social, social ou un élu ?

Vous accompagnez ou côtoyez une personne fragile ou vulnérable ? Elle rencontre d'importantes difficultés de santé ?

Vous ne pouvez réponse seul à ces difficultés ?

Appelez le 03.55.68.50.90 du lundi au vendredi de 08h30 à 17h00 pour :

- Etre informé ou orienté sur les ressources locales et accompagner vous-même la personne
- Solliciter un accompagnement de la personne par un professionnel de santé dédié qui évalue la situation et les besoins, à domicile si nécessaire, se concerta avec d'autres professionnels, planifie des actions et les suit

Mais aussi pour :

- Faire des suggestions pour qu'un travail partenarial local soit mené sur des problématiques de santé récurrentes
- Participer à des groupes d'échanges pluriprofessionnels

Si la demande concerne une information/orientation, elle peut se faire de façon anonyme pour le patient/usager , sinon vous devez recueillir l'accord préalable de la personne pour solliciter la PTA. Pour les demandes d'accompagnement, une validation auprès du médecin traitant est requise. L'accompagnement sera ensuite assuré par le professionnel le plus qualifié parmi l'opérateur ou les composantes.